

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 10 mai 2017 à 20 heures.

Étaient présents MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Roch Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

 Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Marie-Andrée Giroux, représentante Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5931-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2017
4. Comptes à payer
5. Aménagement du territoire
 - 5.1. Adoption du règlement 194-17
 - 5.2. Règlementation d'urbanisme de Beauceville : 5 certificats de conformité
6. Matières résiduelles
 - 6.1 Récupération Frontenac
 - 6.1.1 Acceptation des termes du contrat proposé
 - 6.1.2 Demande d'autorisation d'octroyer le contrat de gré à gré
 - 6.2 Écocentre : entente avec Services Matrec
7. Fonds de soutien aux projets structurants
 - 7.1 Recommandations du comité de la ruralité
 - 7.2 Réflexion sur l'enveloppe régionale
8. Projet fibre optique : suivi
9. Réparation de la toiture
10. Dénomination de la salle
11. Tournée des légendes
12. Rapport trimestriel du CLD

13. Fonds d'aide au rayonnement des régions
14. Sécurité incendie
15. Dossier OMH
16. FLI : rapport sur les créances irrécouvrables
17. Correspondances
 - 17.1 Claude Morin : relais pour la vie
 - 17.2 MRC Témiscamingue : projet de loi 132
 - 17.3 Fédération canadienne des municipalités : Fonds de défense
18. Affaires nouvelles
 - a) PADF
 - b) FCM : élection au Conseil d'administration
 - c) Sans papier
 - d) Consultation : évaluation
 - e) Musée : invitation
 - f) Aînés
 - g) Piste cyclable : demande d'aide financière
 - h) Secrétaire de l'OMRE
19. Période de questions
20. Levée de la séance

3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 avril 2017

5932-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2017.

4.0– COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal a procédé à l'examen de l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5933-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

ADGMRCQ —Formation PDZA — GT	125,00 \$
ASS. DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE —PDAF, 3e facture	4 898,65 \$
BELL MOBILITÉ —avril 2017	250,22 \$
BERBERI PHILIPPE —Dépenses avril 2017	266,42 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN —Entretien photocopieurs	1 286,77 \$
BOUCHARD PIERRE-LUC —Dépenses avril 2017	165,48 \$
BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE —Entretien compresseur	1 245,81 \$
CARON GILBERT —Dépenses avril 2017	308,50 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC	63,17 \$
CLD ROBERT-CLICHE —Soirée des Sommets 2017	2 500,00 \$
CLD ROBERT-CLICHE —1/3 contribution 2017	130 867,00 \$
CLICHE LAFLAMME LOUBIER —Honoraires	1 977,57 \$
CNESST —Avis de cotisation	263,08 \$
COMBEQ —Formation JFL	332,28 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC —Location copieur	204,37 \$
DAIGLE MANON —Dépenses avril 2017	65,00 \$
DEBB (papeterie)	806,80 \$

DENICOURT MANON —Dépenses janvier à avril 2017	65,00 \$
DESBIENS DENIS —Dépenses avril 2017	33,60 \$
DESTINATION BEAUCE —1/3 contribution 2017	17 494,67 \$
EXCAVATIONS JEAN-LOUIS MATHIEU —Déneigement	91,98 \$
FÉDÉRATION CAN. DES MUNICIPALITÉS —Fonds de défense juridique	510,06 \$
FÉD.QUÉBÉCOISE DES MUN. —Assemblée des MRC 31 mai et 1er juin	413,91 \$
REVENU QUÉBEC	654,65 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	86,23 \$
GROUPE ICB —Service technique	222,77 \$
HYDRO QUEBEC	1 317,14 \$
HYDRO QUEBEC — L.E.S.	180,37 \$
ICLIC - Hébergement pour 4 mois	804,83 \$
IMPRESSIONS TRAIT D'UNION	79,34 \$
INFOTECH —Ajout poste de travail	517,39 \$
JACQUES ÉRIC —Dépenses avril 2017	37,80 \$
LEBLOND JEAN-FRANÇOIS —Dépenses avril 2017	86,76 \$
LESSARD NORBERT —Déneigement L.E.S.	700,00 \$
LOCATION BGD INC - Location copieur 2020	156,96 \$
LOIGNON VICKY —Produits d'érable	56,00 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC —Honoraires mars	1 053,03 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC —Honoraires avril	864,10 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. — Avis public et offres d'emploi	2 929,57 \$
MORIN MIRIELLE —Dépenses avril 2017	135,28 \$
MRC DE BELLECHASSE —Journée de la ruralité 2017	300,00 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE —Déchets mars 2017	56 998,77 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE —Déchets avril 2017	64 741,36 \$
NEOMEDIA —Abonnement 3 mois	103,48 \$
NEOPOST CANADA —Location	172,29 \$
DPOC NEOPOST CANADA —Timbres	3 449,25 \$
OUELLET SIMON —Dépenses avril 2017	142,17 \$
PG SOLUTIONS —Installation Première ligne	597,87 \$
POMERLEAU JÉRÔME —Dépenses avril 2017	63,42 \$
LES POMPES R. FONTAINE —Entretien aérateurs 2/2	3 592,97 \$
POULIN GUY —Dépenses avril 2017	313,94 \$
POULIN MARCO —Dépenses avril 2017	186,30 \$
PROVENÇAL LUC —Dépenses février-mars-avril 2017	1 362,40 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE	28,15 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON —Honoraires	11 727,45 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA —DAS avril 2017	10 584,40 \$
REVENU QUÉBEC —DAS avril 2017	25 320,32 \$
ROBERGE FRANCOIS —Dépenses avril 2017	143,40 \$
ROY RENAL —Dépenses avril 2017	710,51 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 —Cotisations avril 2017	832,05 \$
LES CONSTRUCTIONS MARTIAL BERNARD INC —Subvention PRR	4 332,95 \$
SOGETEL INC	385,11 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER —Récupération avril 2017	29 804,29 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC —Assurances avril 2017	5 321,94 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC —RREMQ avril 2017	11 833,00 \$
TACA —Contribution 2017-2018	3 500,00 \$
TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE —1/3 contribution 2017	13 582,34 \$
ENTRETIEN MÉNAGER —Mai 2017 + Nettoyage du stationnement	2 136,86 \$
TURGEON GENEVIÈVE —Dépenses avril 2017	607,97 \$
VEILLEUX JEAN-ROCH —Dépenses avril 2017	235,38 \$

VISA DESJARDINS —mars 2017	773,12 \$
VISA DESJARDINS —avril 2017	423,59 \$
VISIONIC —Travaux serveur	1 289,15 \$
VISIONIC —Sauvegarde en ligne	1 645,56 \$
TOTAL :	431 359,32 \$

5.0- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

5.1 Adoption du règlement 194-17

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite ajuster ses normes relatives à l'accès à son réseau routier supérieur afin de tenir compte des particularités du milieu;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 12 avril 2017;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 avril 2017;

ATTENDU QU' une séance de consultation publique a été tenue le 9 mai 2017;

5934-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, appuyé par madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

Que soit adopté le règlement 194-17 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

5.2 Règlementation d'urbanisme de Beauceville : 5 certificats de conformité

5.2.1 Règlement de remplacement no 2016-340 révisant le plan d'urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Ville de Beauceville doit adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Robert-Cliche

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 8 mai 2017, a adopté le règlement de remplacement 2016-340 révisant le plan d'urbanisme, suite à un avis de non-conformité émis par la MRC le 11 janvier 2017;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5935-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement de remplacement 2016-340 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de Beauceville et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville un certificat de conformité à cet égard sous les conditions suivantes :

La délivrance du certificat de conformité pour ce règlement sera effectuée le même jour que la délivrance des certificats de conformité pour les règlements de remplacement 2016-341 et 2016-342 relatifs au zonage et au lotissement et que la Ville de Beauceville aura avisé que ces derniers sont approuvés par les personnes habiles à voter tel que le prévoit le processus de révision quinquennale.

5.2.2 Règlement de remplacement 2016-341 révisant le règlement de zonage

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Ville de Beauceville doit adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Robert-Cliche

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 8 mai 2017, a adopté son règlement de remplacement 2016-341 révisant le règlement de zonage, suite à un avis de non-conformité émis par la MRC le 11 janvier 2017;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5936-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement de remplacement 2016-341 révisant le règlement de zonage de la Ville de Beauceville et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville un certificat de conformité à cet égard sous les conditions suivantes :

La délivrance du certificat de conformité pour ce règlement sera effectuée le même jour que la délivrance des certificats de conformité pour les règlements de remplacement 2016-340 et 2016-342 relatifs au Plan d'urbanisme et au lotissement et que la Ville de Beauceville aura avisé que les règlements de remplacement 2016-341 et 2016-342 relatifs au zonage et au lotissement sont approuvés par les personnes habiles à voter tel que le prévoit le processus de révision quinquennale.

5.2.3 Règlement de remplacement 2016-342 révisant le règlement de lotissement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Ville de Beauceville doit adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Robert-Cliche

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 8 mai 2017, a adopté son règlement de remplacement 2016-342 révisant son règlement de lotissement, suite à un avis de non-conformité émis par la MRC le 11 janvier 2017;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5937-17

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement de remplacement 2016-342 remplaçant le règlement de lotissement de la Ville de Beauceville et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville un certificat de conformité à cet égard sous les conditions suivantes :

La délivrance du certificat de conformité pour ce règlement sera effectuée le même jour que la délivrance des certificats de conformité pour les règlements de remplacement 2016-340 et 2016-341 relatifs au Plan d'urbanisme et au zonage et que la Ville de Beauceville aura avisé que les règlements de remplacement 2016-341 et 2016-342 relatifs au zonage et au lotissement sont approuvés par les personnes habiles à voter tel que le prévoit le processus de révision quinquennale.

5.2.4 Règlement de remplacement 2016-343 révisant le règlement de construction

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Ville de Beauceville doit adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Robert-Cliche

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 8 mai 2017, a adopté son règlement de remplacement 2016-343 révisant son règlement de construction, suite à un avis de non-conformité émis par la MRC le 11 janvier 2017;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5938-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement de remplacement 2016-343 remplaçant le règlement de construction de la Ville de Beauceville et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville un certificat de conformité à cet égard.

5.2.5 Règlement de remplacement 2016-347 révisant le règlement sur les permis et certificats

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Ville de Beauceville doit adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Robert-Cliche

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 8 mai 2017, a adopté son règlement de remplacement 2016-347 révisant son règlement sur les permis et certificats, suite à un avis de non-conformité émis par la MRC le 11 janvier 2017;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5939-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement de remplacement 2016-347 remplaçant le règlement sur les permis et certificats de la Ville de Beauceville et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville un certificat de conformité à cet égard.

6.0- MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 Récupération Frontenac inc.

6.1.1 Acceptation des termes du contrat

En séance de travail, monsieur François Roberge a présenté la plus récente proposition déposée par Récupération Frontenac inc. pour le renouvellement du contrat de traitement des matières récupérables.

Deux aspects étaient demeurés en « litige », soit les frais de disposition des déchets et les frais de pesée. Dans ces deux cas, Récupération Frontenac a fait des concessions significatives. De plus, en ce qui a trait aux frais des pesées, ces coûts sont récupérables au niveau des redevances.

5940-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte les termes du contrat proposés par Récupération Frontenac inc. pour le renouvellement du contrat de traitement des matières recyclables.

6.1.2 Demande d'autorisation d'octroyer le contrat de gré à gré

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a une entente de gré à gré avec Récupération Frontenac inc. de Thetford Mines visant le traitement à prix zéro des matières résiduelles récupérables amassées sur son territoire;

ATTENDU QUE ladite entente a initialement été signée en 2002, renouvelée en 2007 et renouvelée à nouveau en 2012, toujours avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les deux parties souhaitent renouveler ladite entente pour une nouvelle période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE certaines modifications ont été apportées à l'entente, mais que le traitement des matières se fait toujours à prix zéro;

ATTENDU QUE Récupération Frontenac inc. est une entreprise adaptée et une entreprise d'économie sociale, partenaire d'Emploi Québec et un véhicule socioéconomique privilégié par le gouvernement du Québec pour atteindre les cibles fixées dans la stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'article 938.1 du Code municipal du Québec donne au ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire le pouvoir d'autoriser une municipalité, aux conditions qu'il détermine, d'octroyer un contrat sans demander de soumissions;

5941-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande au ministre des Affaires municipales et de l'organisation du territoire, monsieur Martin Coiteux, d'autoriser la MRC Robert-Cliche à convenir, de gré à gré, d'un contrat qui la lierait à Récupération Frontenac inc. pour le traitement de ses matières résiduelles recyclables jusqu'au 31 décembre 2022.

6.2 Écocentre : entente avec Services Matrec inc.

En séance de travail, monsieur Roberge et monsieur Provençal ont présenté le résultat des négociations qui ont été tenues avec Services Matrec inc. relativement aux termes de la soumission de ladite entreprise, seule soumissionnaire, pour l'aménagement et l'exploitation d'un écocentre sur le territoire de la MRC.

Ainsi, Services Matrec inc. a accepté de réviser ses prix dans le cadre d'une entente ferme de cinq (5) ans. Ainsi, le prix du traitement serait diminué de 85 \$ à 75 \$ la tonne, tandis que le prix mensuel de traitement des matières visées par le REP passerait de 4 250 \$ à 2 500 \$.

Monsieur Provençal a indiqué qu'il ne croit pas que la MRC aurait pu obtenir davantage.

5942-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la plus récente offre présentée par Services Matrec inc. pour l'aménagement et l'exploitation d'un écocentre sur le territoire de la MRC selon les termes suivants :

- Traitement : 75 \$ la tonne métrique
- REP/mensuel : 2 500 \$
- Le Conseil retient l'option pour une durée de cinq (5) ans.

7.0- FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

7.1 Recommandations du comité de la ruralité

ATTENDU QUE le Comité de la ruralité s'est réuni le 3 mai pour procéder à l'analyse de projets dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

5943-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport du Comité de la ruralité et procède à l'octroi des montants suivants :

Promoteur	Projet	Montant accordé
Club Parentaide	Réaménagement du poste d'accueil du Village Aventure et le la terrasse	43 260 \$
Municipalité Saint-Séverin	Vision 2016-2026 : phase 3	43 340 \$
Municipalité Saint-Victor	Filets protecteurs	32 621 \$
Municipalité Saint-Frédéric	Terrain de tennis	23 040 \$

7.2 Réflexion sur l'enveloppe régionale

Suite à la dernière rencontre du Comité de la ruralité, une réflexion a été soulevée quant à la pérennité de l'enveloppe allouée au fonds de soutien aux projets structurants jusqu'à la conclusion du FDT en 2020. La question a également été soulevée quant à la nécessité de maintenir une enveloppe régionale. Finalement, après réflexion, il est déterminé que l'allocation, à même le fonds de soutien aux projets structurants, d'un montant de 5 000 \$ pour la Maison des Jeunes et de 2 500 \$ pour MADA, n'est pas admissible.

Le Conseil doit donc statuer sur l'ensemble de ces points.

5944-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que l'enveloppe de 282 096 \$ provenant du Fonds de développement des territoires et dédié au Fonds de soutien aux projets structurants soit maintenue jusqu'à la fin du FDT actuel, soit jusqu'au 31 mars 2020.

5945-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- Que l'enveloppe régionale à l'intérieur du Fonds de soutien aux projets structurants ne soit pas maintenue;
- Que l'enveloppe de 282 096 \$ soit répartie de la façon suivante : 200 000 \$ à parts égales entre les 10 municipalités, le 82 096 \$ restant étant partagé sur la base de la population (50 %) et de la RFU (50 %);
- Que le Conseil se réserve la possibilité d'identifier des projets régionaux au besoin.

5946-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le montant de 5 000 \$ alloué à la Maison des Jeunes pour l'année 2017 soit pris dans le surplus accumulé et que le montant de 2 500 \$ alloué à MADA pour l'année 2017 soit pris dans le surplus accumulé.

8.0- PROJET FIBRE OPTIQUE : SUIVI

Monsieur Renal Roy rappelle qu'une rencontre aura lieu le 31 mai avec Sogetel pour les municipalités impliquées dans le dossier de la fibre optique.

Les municipalités concernées ne doivent pas oublier d'adopter la résolution demandée à cet effet.

Monsieur Groleau indique que Bell investira à Tring-Jonction, pour la partie du périmètre urbain.

Monsieur Veilleux indique pour sa part que l'implication de Sogetel dans ce dossier est digne de mention.

9.0- RÉPARATION DE LA TOITURE

Monsieur Roy fait une introduction au dossier de la réparation de la toiture et monsieur Groleau présente le détail des travaux à effectuer.

5947-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission de Construction GBM pour la réparation de la toiture au coût de 19 598,64 \$ taxes incluses, cette somme devant être pris dans le surplus accumulé de la MRC.

10.0- DÉNOMINATION DE LA SALLE

5948-17 SUR LA PROPOSITON DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la dénomination officielle de la salle du Conseil des maires soit « Salle du Poète-William-Chapman ».

11.0- TOURNÉE DES LÉGENDES

En séance de travail, Valérie Chérétaki, agente de développement culturel au CLD, a invité les maires à participer à la Tournée des légendes qui aura lieu le samedi 23 septembre. En effet, il s'agit d'une journée au cours de laquelle des œuvres publiques, en l'occurrence des bancs artistiques, seront inaugurées dans les lieux historiques de la MRC.

12.0- RAPPORT TRIMESTRIEL DU CLD

En séance de travail, Daniel Chaîné, directeur général du CLD, a déposé le rapport trimestriel du CLD.

5949-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport trimestriel du CLD.

13.0- FONDS D'AIDE AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

Monsieur Provençal et monsieur Caron résument, à l'intention des maires, la démarche retenue par la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) pour mener à l'utilisation éventuelle des argents prévus au FARR.

Monsieur Provençal admet que la démarche est plus lourde que prévue et que souhaitée, mais les élus n'avaient pas vraiment le choix que se plier à certaines exigences gouvernementales. Monsieur Bolduc fait part de sa très grande déception à cet égard.

14.0- SÉCURITÉ INCENDIE

Dans un premier temps, monsieur Groleau indique que le Comité sécurité incendie s'est réuni le 4 mai. À cette occasion, différents sujets ont été abordés, dont la formation des pompiers et la réglementation.

Au niveau de la formation, il indique que monsieur Guy Poulin a été mandaté pour établir les besoins en formation pour les deux prochaines années.

Au niveau de la réglementation, il précise que deux projets de règlement seraient bientôt déposés aux municipalités. Le premier porte sur les alarmes non fondées : ce dossier sera discuté avec Me Claude Jean le 17 mai afin de vérifier certains aspects légaux liés à cet aspect.

Un règlement sur la prévention a également été élaboré et sera travaillé avec les directeurs de sécurité incendie lors d'une séance de travail que ceux-ci tiendront le 16 mai.

Par ailleurs, monsieur Groleau rappelle qu'une problématique existe avec le MSP, du fait que les MRC ne bénéficient plus des services d'un consultant qui leur est attitré. Monsieur Groleau croit que le Conseil devrait adopter une résolution demandant au ministre de procéder à la désignation de conseillers attitrés aux MRC.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche ne bénéficie pas des services d'un conseiller attitré en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique du Québec depuis le départ de madame Amélie Rhéaume en août 2016;

ATTENDU QU' il importe que la MRC ait accès à un consultant attitré du MSP pour toute question relative à l'organisation municipale en sécurité incendie et pour bénéficier d'une expertise lors des différents processus à l'égard des schémas de couverture de risques et des activités qui en découlent.

5950-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil demande au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, que celui-ci désigne un conseiller attitré à la MRC Robert-Cliche en ce qui concerne, plus particulièrement, l'application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

15.0- OMH

Les maires échangent longuement sur le dossier du regroupement des Offices municipaux d'habitation. Monsieur Provençal réitère le sens de la résolution de la MRC adoptée plus tôt en début d'année à l'effet que le regroupement des OMH au sein du territoire de la MRC devait se faire sur une base volontaire.

Il est convenu que les municipalités en rediscuteraient une dernière fois au sein de leur territoire. Une séance spéciale qui aura lieu rapidement à la MRC abordera cette question, entre autres. Une tendance semble se dessiner à l'effet que tous les OMH de la MRC se regroupent au sein du territoire de la MRC.

16.0- FLI : RAPPORT SUR LES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU QUE la MRC doit transmettre un rapport sur l'état des créances irrécouvrables des FLI pour l'année 2016;

5951-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte ledit rapport préparé le 4 mai 2017, lequel ne comprend aucune créance irrécouvrable.

17.0- CORRESPONDANCES

17.1 Claude Morin : relais pour la vie

Il est convenu qu'il revient à chaque municipalité de donner suite à la demande de monsieur Morin.

17.2 MRC de Témiscamingue : projet de loi 132

ATTENDU QUE le dépôt, par monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, du projet de loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE s'il est adopté, ce projet de la loi obligera chaque MRC à élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) qui devra identifier les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides, le tout accompagné d'un plan d'action;

ATTENDU QU' un tel plan devra être préparé dans un délai de 5 ans et être révisé aux 10 ans;

ATTENDU QU' aucune compensation financière n'est remise pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

5952-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche s'oppose catégoriquement à ce que les nouvelles obligations contenues audit projet de loi 132 soient imposées aux MRC sans qu'il n'y ait une pleine compensation financière.

17.3 Fédération canadienne des municipalités : fonds de défense

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche et conséquemment chacune de ses municipalités constituantes sont membres de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE la FCM offre à ses membres de participer, sur une base volontaire, à son Fonds de défense;

5953-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche adhère au Fonds de défense de la FCM.

18.0- AFFAIRES NOUVELLES

a) PADF

ATTENDU QU' un montant de 3 600 \$ est mis à la disposition de la MRC Robert-Cliche dans le cadre du PADF pour l'année financière 2017-2018;

5954-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche invite l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) à proposer un projet pour un montant approximatif de 6 200 \$ pour des activités favorisant l'aménagement forestier.

b) FCM : élection au Conseil d'administration

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le Congrès annuel et salon professionnel de la FCM aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2017, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

5955-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche accorde son plein appui à l'élection de monsieur Luc Provençal, préfet de la MRC et maire de Beauceville au poste de membre du Conseil d'administration de la FCM pour la période débutant en juin 2017 et se terminant en juin 2018;

- Que le Conseil de la MRC Robert-Cliche assumera tous les coûts liés à la participation de monsieur Luc Provençal aux réunions du Conseil d'administration de la FCM.

c) Sans papier

Il est convenu que, dorénavant, tout document qui est déposé dans une réunion de la MRC sous format papier, que ce soit lors d'une séance des maires ou dans le cadre d'une réunion de comité, devra obligatoirement être disponible sous format électronique.

d) Consultation : évaluation

ATTENDU QUE certaines contestations sont prévues à l'égard des nouveaux rôles d'évaluation 2017;

ATTENDU QUE la MRC souhaite bénéficier d'une expertise professionnelle à cet égard;

5956-17

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC retienne les services de Servitech à titre de consultant expert dans les dossiers de contestation municipale.

e) Musée : invitation

Monsieur Caron rappelle l'invitation du Musée Marius-Barbeau aux maires de la MRC et à leur conjoint(e) de participer à un 5 à 7 qui aura lieu le 18 mai, le tout comprenant également une visite des collections de l'établissement.

f) Aînés

Monsieur Veilleux fait un résumé de l'état de situation concernant la Table des aînés. La table des aînés de Robert-Cliche et celle de Beauce-Sartigan présentent un sérieux problème d'implication, à un point tel que l'existence de ces organisations est remise en cause. Une réunion sera d'ailleurs tenue le 18 mai à ce sujet.

g) Piste cyclable : demande d'aide financière

ATTENDU QUE les deux MRC de la Beauce (La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) envisagent la construction d'un tronçon de la Route verte devant relier Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU QUE ces travaux, d'une longueur de 21 kilomètres, sont évalués à 6 848 262 \$;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite se joindre à la MRC de la Nouvelle-Beauce afin de déposer une demande commune d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

ATTENDU QUE la MRC de Robert-Cliche peut déposer au nom des MRC ci-haut mentionnées une demande à ce programme;

5957-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy et il est résolu unanimement :

- D'autoriser la MRC Robert-Cliche à déposer, en son nom et au nom de la MRC La Nouvelle-Beauce, une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;
- Que soit confirmé l'engagement de la MRC Robert-Cliche à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- Que la MRC Robert-Cliche désigne le préfet, monsieur Luc Provençal, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

h) Secrétaire de l'OMRE

ATTENDU QUE l'évaluateur de la MRC joue un rôle de premier plan dans les dossiers de demande de révision;

5958-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC, en tant qu'OMRE, attribue à l'évaluateur les fonctions de greffier de l'organisme.

19.0- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est posée.

20.0- LEVÉE DE LA SÉANCE

5959-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 30.

Luc Provençal
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier